



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 8 JUILLET 2024 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement no 393-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007, le règlement de zonage no 160-2007 et le règlement de construction no 162-2007 concernant diverses modifications visant à accueillir le développement résidentiel de la route Coulombe

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
Mme Cindy Côté, conseillère
M. Jean-François Allen, conseiller
M. Antoine Couture, conseiller
Mme Diane Rhéaume, conseillère
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

M. Daniel Blais, conseiller

Monsieur le maire présente et explique le projet de règlement suivant :

393-2024 : Ce projet de règlement s'inscrit dans le cadre du développement résidentiel de la route Coulombe et vise notamment à modifier les limites d'affectations et de zonage dans ce secteur ainsi que d'intégrer des dispositions relatives à ces nouvelles zones.

La séance de consultation publique est close à 20 h 10.

Adopté ce 5 août 2024.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière
